



Saint-Nom-la-Bretèche, le 4 octobre 2023

# Plan local d'Urbanisme

## Modification simplifiée n° 1

Procédure prescrite par délibération du  
Conseil municipal en date du 3 octobre 2023

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
DU 12 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2023**

- Par arrêté du 30 mai 2022, le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Par délibération du 3 octobre 2023, le conseil municipal de Saint-Nom-la-Bretèche a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU.

Ce dossier sera mis à disposition du public pendant un mois, **du 12 octobre au 13 novembre 2023**, à l'accueil de la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet de modification simplifiée n° 1 sera également consultable sur le site internet de la mairie : [www.saint-nom-la-breteche.fr](http://www.saint-nom-la-breteche.fr).

Les observations, remarques et suggestions du public pourront être consignées dans le registre joint au dossier ou par email à l'adresse suivante : [urbanisme@mairiesnlb.fr](mailto:urbanisme@mairiesnlb.fr).